

I. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS

■ Désignation

Franck Bergé EIRL-Cuisson Expertise, est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la restauration. L'EIRL est domiciliée au 3 cité Georges Charpak, 15130 Arpajon sur Cère. Franck Bergé EIRL-Cuisson Expertise, conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises, intra-entreprises et des missions de conseils et d'expertise sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation et de conseil engagées par Franck Bergé EIRL-Cuisson Expertise pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix des formations sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur. Les missions de conseil et d'expertise sont soumises à la TVA. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation ou de la missions, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de Franck Bergé EIRL-Cuisson Expertise. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Franck Bergé EIRL-Cuisson Expertise aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Franck Bergé EIRL-Cuisson Expertise.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à Franck Bergé EIRL Cuisson Expertise. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par Franck Bergé EIRL-Cuisson Expertise au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à Franck Bergé EIRL-Cuisson Expertise au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Franck Bergé EIRL-Cuisson Expertise se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le **Client** à Franck Bergé EIRL Cuisson Expertise au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, Franck Bergé EIRL-Cuisson Expertise offre au **Client** la

possibilité de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCO**.

■ **Annulation, absence ou interruption d'une formation**

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par Franck Bergé EIRL-Cuisson Expertise. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de Franck Bergé EIRL-Cuisson Expertise distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Franck Bergé EIRL-Cuisson Expertise.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client** après signature de la convention, Franck Bergé EIRL-Cuisson Expertise se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- les frais déjà engagés par Cuisson expertise comme les Billets d'avion ou de train, la réalisation des supports pédagogiques ou tout achats spécifiques réalisés pour cette formation ;
- Si Cuisson Expertise n'est informée qu'entre le 30^{ème} jour et le quinzième jour avant les dates programmées, alors un dédommagement de 25% du montant des journées de formation sera facturé au **client** de la formation en plus des frais déjà engagés.
- Si Cuisson Expertise n'est informée qu'entre le 14^{ème} jour et 1 jour avant les dates programmées, alors un dédommagement de 35% du montant des journées de formation sera facturé au bénéficiaire de la formation en plus des frais déjà engagés.

■ **Horaires et accueil**

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Les horaires de formations Intra-entreprise sont fixés en accord avec le client.

Les horaires des action interentreprises sont précisés sur les convocations adressées aux stagiaires. Ils sont habituellement fixés de 8H30 à 12H30 et de 13H15 à 16H15.

■ **Effectif et ajournement**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus

de la mention « Bon pour accord », retournés à Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé sous format dématérialisé au **Client**. Un exemplaire dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, mail.

A l'issue de la formation, Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise remet une attestation de formation au **Stagiaire**.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**. Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord de Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations et de diffusion de ces éléments (presse, réseaux sociaux, échanges informatique...).

■ Confidentialité et communication

Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise au **Client**.

Franck Bergé Eirl s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Si le client ne souhaite pas être cité, en dehors des obligations légales qui pourraient incomber à Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise, il devra alors simplement le préciser par une simple correspondance ou un mail.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le **Stagiaire** pourra exercer ce droit en écrivant à : Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise, 3 cité Georges Charpak, 15130 Arpajon sur Cère, ou par voie électronique à : fberge@cuisson-expertise.fr

En particulier, Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et Franck Bergé Eirl-Cuisson Expertise à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Clermont-Ferrand seront seuls compétents pour régler le litige